

Une résolution urgente du Comité international féminin pour le désarmement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 400

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Pour l'amour de ceux qu'elle
t'a ravis, ne fais pas à la
mort l'honneur de lui assigner
une trop grande place, ni sur-
tout la première dans ton
cœur et à ton foyer. A cette
place-là, invite l'espérance à
s'asseoir, avec la tendresse hu-
maine, avec la foi.

Ch. WAGNER (L'Ami).

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Où nous en sommes

Le dépouillement des cartes de rembourse-
ment en retour nous a causé une bien agréa-
ble surprise: c'est que si 25 désabonnements
nous ont été notifiés de cette façon un peu
tardive, 52 nouveaux abonnés sont venus
grossir notre effectif, à la suite de la propa-
gande faite, soit parmi les membres de l'As-
sociation genevoise pour le Suffrage, soit par
quelques amies dévouées à Neuchâtel et dans
le canton de Vaud.

Du point de vue arithmétique pur, assu-
rément, ceci ne fait remonter notre baromètre
au 8 mars que de 27 abonnements, et atténué
sans les combler les pertes enregistrées au
cours des quinze semaines précédentes. Mais du
point de vue moral, il est une autre conclu-
sion, bien plus réconfortante, à tirer de ces
chiffres: c'est qu'en ces temps difficiles, in-
certains, temps de crise, de chômage, de reve-
nus restreints... en quelques semaines, plus de
50 personnes ont éprouvé assez d'intérêt pour
les idées défendues par notre journal pour
faire l'effort de s'y abonner. N'est-ce pas là
un encouragement précieux? et alors que
toutes les cloches sonnent la réaction et le
défautisme, ne faut-il pas agiter bien fort
cette clochette-là?...



Les Femmes et la Société des Nations

Protection de l'Enfance

Le Comité de Protection de l'Enfance de
la S.d.N. tiendra sa session régulière annuelle
à Genève le 27 mars prochain. A son ordre
du jour figurent notamment les questions
suivantes: cinématographie; enfants aveugles;
enfants illégitimes; puis divers rapports et
communications sur les allocations familiales,
les récréations, la protection des enfants des
travailleurs migrants, la préservation de la
santé de l'enfant du premier âge et de sa
mère par les infirmières visiteuses et les assis-
tantes sociales, etc., etc. Comme d'habitude,
le B.I.T., l'Organisation d'Hygiène de la
S.d.N., et l'Institut international de Ciné-
matographie éducatif présenteront également
des rapports sur les côtés de leur activité qui
touchent à la protection de l'enfance.

En séance mixte conjointement avec le Co-
mité contre la Traite des Femmes, le Comité
de Protection de l'Enfance aura encore à
discuter le projet de réorganisation des deux
Comités et le rapport sur l'enquête sur la
traite des femmes en Orient. Ce n'est donc
pas la besogne qui lui manquera.

Lire en 2^{me} page:R. K. F.: La loi fédérale sur la formation profes-
sionnelle.

Le coût de la vie en Suisse.

Le féminisme à l'église.

En 3^{me} et 4^{me} pages:L. HORWITZ: La première femme médecin en
Prusse au temps de Frédéric le Grand.V. DELACHAUX: L'éducation d'une petite Afri-
caine.

En feuilleton:

JEANNE VUILLIOMENET: Les femmes et les livres:
Vicki Baun.BLANCHE WEBER: «L'Assemblée des Femmes»
à la Comédie. (Genève.)Des "congrès" dans la police féminine
allemande

Ainsi que nous nous y attendions, la « mise
en congé » de femmes occupant des postes en
vue continue en Allemagne. C'est ainsi que
l'on signale que les deux femmes occupant les
plus hautes fonctions dans la police féminine
de Berlin, M^{mes} Mosse et Rosenheim,
viennent d'être relevées de leurs fonctions.

La vie politique

Une séance du Grand Conseil neuchâtelois

En une seule séance d'une demi-journée, le
16 février, le Grand Conseil neuchâtelois a
liquidé plusieurs questions importantes, dont
la solution rapide s'explique, soit parce que
les unes étaient déjà longtemps mûries, soit
parce que les autres s'imposaient d'urgence.

Du nombre de ces dernières était celle d'un
emprunt de 8 millions de francs à la Confé-
dération, au nom et pour le compte de l'Etat,
au taux de 2 %, dont le montant sera mis à
la disposition des communes particulièrement
chargées par les dépenses résultant du chô-
mage. Nul ne s'étonnera que le Conseil d'Etat,
sur les sollicitations des Conseils communaux
du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ait fait
des démarches auprès du Conseil Fédéral
pour obtenir ce prêt de faveur: c'est par
2 1/2 millions de francs pour le Locle et par
7 1/2 millions pour l'autre que se chiffre l'en-
dettement pour cause de chômage depuis le
début de la crise. Le décret du Conseil
d'Etat fut admis à l'unanimité, sans discus-
sion, une seule voix s'étant fait entendre, celle
d'un député des Montagnes, pour remercier
les autorités cantonales et fédérales de ce
geste de solidarité.

C'est aussi, en un certain sens, une mesure
de crise, mais qui, espérons-le, est appelée à
devenir définitive, que l'autorisation accordée
aux communes de prolonger la scolarité
obligatoire pour l'année 1933-1934. Libé-
rés déjà à 14 ans, les enfants sont trop
jeunes même pour l'apprentissage; ils passent
alors par une période de désœuvrement relatif
très dangereux; à moins qu'ils ne s'engagent
comme manœuvres, témoignant ainsi d'un zèle
louable, mais qui les éloigne de l'apprentis-
sage régulier, et prive de travail un certain
nombre d'adultes. Le décret proposé a passé
d'autant plus facilement qu'il ne faisait que
répéter une décision prise pour 1931-1932.
Pendant cette période, 11 communes ont fait
usage de l'autorisation reçue; dans plusieurs
autres qui n'avaient pas jugé nécessaire d'ap-
pliquer le décret, 99 élèves ayant atteint l'âge
de libération ont continué de fréquenter vo-
lontairement l'école. On peut prévoir que la
prolongation définitive de la scolarité obli-
gatoire, réclamée par tous ceux qui s'occupent
de la jeunesse, et pendante depuis 1931, de-
vant le Grand Conseil n'est plus qu'une af-
faire de temps... et, hélas! d'argent.

La question de l'heure de fermeture des
magasins fut plus chaudement discutée. De-
puis plusieurs années, les commerçants de
certaines branches ont pris l'habitude de fer-
mer leurs magasins à 17 heures le samedi.
Malheureusement, un seul franc-tireur suffi-
sait à tout compromettre. Pour donner suite
à une motion acceptée par le Grand Conseil,
le Conseil d'Etat élabore un projet de loi au-
torisant les communes de plus de 5000 ha-
bitants à faire fermer les magasins à 17 h.
le samedi, si les 3/4 des intéressés en faisaient
la demande. La commission chargée d'étudier
ce projet en rédigea un autre beaucoup plus
radical, rendant cette heure de fermeture
obligatoire et générale, sauf pour quelques
genres de commerces. Les détaillants des 3
villes en cause se regimbèrent, et adressèrent
au Grand Conseil une lettre pour exposer leur
crainte de perdre les meilleures heures de
vente au profit de la banlieue. Après un vif



Cliché Conseil International des Femmes

Mrs. MALHERBE

Maire de Pretoria

Pretoria, la capitale administrative de l'Afrique du
Sud, sous l'impulsion énergique de son maire, Mrs.
Malherbe, lutte contre la misère croissante provenant
du chômage. En un temps incroyablement court, Mrs.
Malherbe mit sur pied une caisse de secours, des chan-
tiers municipaux, des soupes gratuites, des séances
récréatives, etc.

échange d'opinions, le Grand Conseil adopta
le rapport du Conseil d'Etat, légèrement
amendé; c'est-à-dire que, pour être décrétée,
la fermeture à 17 h. doit être requise par les
2/3 au lieu des 3/4 des intéressés. Les dé-
putés socialistes n'ont pas pu obtenir que les
employés fussent compris dans ce calcul. Au
cours de la discussion, le Chef du Départe-
ment de Police déclara que « si cette dis-
position ne suffisait pas, il y aurait lieu de
reprendre la loi de protection des ouvrières
de 1901, et de l'étendre au personnel mas-
culin ». Cette opinion confirme l'idée souvent
émise, que les lois de protection des femmes
doivent être un acheminement vers la pro-
tection de tous.

L'exercice de la profession de dentiste, de
technicien ou de mécanicien dentiste, a eu le
don de soulever à plusieurs reprises de longs
débat dans notre parlement. Cette fois-ci,
cette ère semble close par l'adoption d'un ar-
ticle très strict, limitant la pratique de mé-
canicien dentiste à la fabrication des appareils
de prothèse.

Si nos législateurs se sont ainsi montrés
soureux de la santé du public, ils ont fait
preuve de la même sollicitude pour sa sécurité,
en refusant tous les recours en grâce qui
leur étaient adressés, et dont la majorité con-
cernaient des condamnations pour contraven-
tions au concordat sur la circulation des auto-
mobiles et des cycles, ayant causé des bles-
sures graves, et, dans un cas, le décès de la
victime. Voici comment le procureur général
et le président du tribunal de Boudry, ap-
rouvés par le Conseil d'Etat, puis par le vote
du Grand Conseil, ont motivé leur refus d'une
de ces demandes: « X... avait bu... Des con-
ducteurs de ce genre, qui ne savent pas s'ab-
stenir de boire lorsqu'ils sont au volant, consti-
tuent un danger public, et l'on ne saurait
être assez sévère à leur égard. S'il suffit
de laisser passer 3 ans pour tout effacer,
la sanction n'atteint pas son but: empêcher
de conduire des véhicules à moteur tous ceux
dont la manière de se comporter est non seu-
lement indigne, mais constitue en perma-
nence une menace pour la vie d'autrui ».

Une résolution urgente du Comité
International féminin pour le
Désarmement

Durant ces angoissantes semaines de mars que
viennent de vivre à Genève les représentants des
Organisations internationales, le Comité créé par
les Organisations féminines a voté la résolution
suivante, pour être largement communiquée à la
presse:

« Le Comité du Désarmement créé par 14 Or-
ganisations Féminines Internationales, comptant
plus de 45 millions de membres dans 56 pays, et
convaincu d'être le porte-parole de la volonté de
la majorité des peuples dans le monde entier,

« Déclare, en ce moment critique de la Confé-
rence du Désarmement, qu'il réaffirme son appui
inébranlable à la Conférence en vue d'obtenir
des mesures de désarmement tangibles et suffi-
santes pour empêcher le réarmement de quelque
Etat que ce soit, avec tous les périls qu'un réar-
mement comporterait; et en vue du différend
entre le Japon et la Société des Nations, insiste
sur la nécessité pour les autres Puissances de se
hâter d'arriver à un accord à la Conférence
qui pourrait servir de base à une collaboration
internationale continue,

« Réitère, au moment où la Conférence discute
le matériel de guerre, sa demande d'abolition
des armes d'agression, en particulier l'abolition
de l'aviation militaire et navale et de la guerre
chimique,

« Exige instamment, — aujourd'hui que trois
conflits internationaux sont nourris par la four-
niture continuelle d'armements d'autres pays, et que
la Conférence du Désarmement elle-même souffre
des influences néfastes des intérêts des fabricants
de munitions sur la Presse, — que des mesures
efficaces soient prises contre un système qui ali-
mente la rapacité du profit particulier au dépen-
s de la vie humaine,

« Et fait appel aux peuples dans tous les pays
pour qu'ils ne se laissent pas influencer ou décou-
rager par des nouvelles tendances, mais qu'ils
redoublent leur activité en vue du succès de la
Conférence et fassent entendre leur voix. »

Carrières féminines

L'Enseignement secondaire

N'est pas bon maître qui veut!

Aimer les enfants ne suffit pas pour réussir
dans une carrière dont le succès dépend avant
tout de la personnalité de l'individu. Des cen-
taines, des milliers d'élèves défilent sous les
yeux d'un maître ou d'une maîtresse, dont ils
subissent l'influence plus ou moins fortement,
dont ils reçoivent, en plus des notions que ceux-ci
leur inculquent, des directives, des « pils » qui
peuvent durer toute la vie. Ce n'est donc pas sans
avoir conscience de la responsabilité morale qui
lui incombera qu'un jeune homme ou une jeune
fille peut se décider à embrasser une carrière
semblable. Autant un bon enseignement rend